

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 15

Artikel: Une belle jambe
Autor: Franz, Z.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207716>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haassenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



LES PÉDANTS DU DOYEN POLIER

M. F.-A. Forel commence, dans la *Revue historique vaudoise*, la publication du journal d'Antoine-Noé de Polier, qui fut pasteur de Lausanne au milieu du XVIII^e siècle et doyen de la classe de Lausanne et de Vevey. Ce sont des pages très vivantes et qu'il eût été regrettable de ne pas mettre sous les yeux de ceux qu'intéressent les choses du passé. Nous en détachons ce qui suit :

Je suis né à Lausanne sur la fin de l'an 1713. J'étois le penultième des sept fils qu'a laissé en mourant mon cher Père, noble et généreux Monsieur Jean-Jacques de Polier, seigneur de Bottens, né en juillet 1670, mort en mars 1747. Il étoit Banneret de Bourg et Colonel des vieilles élections du Pais de Vaud.

Dieu dans sa grâce m'avoit doué d'une très bonne mémoire, d'une conception prompte et d'une expression facile et vive, en sorte que je rendois avec force ce que je sentois vivement.

Mon cher Père desiroit avec ardeur qu'un de ses chers fils voulut se vouer à l'état ecclésiastique. Georges, le second de ses fils, avoit de grands talens; il avoit même poussé ses études de théologie assez loin; mais une jeune dame dont il étoit amoureux et qui paroissoit le payer de retour lui ayant préféré un jeune officier qui seroit en France, et s'excusant de son inconséquence en disant à mon frère qu'un habit uniforme, un plumet, une cocarde, une épée au côté, lui plaisoit infiniment plus qu'un habit noir, un petit collet, et un grand manteau, et feu mon Père, de très mauvaise humeur, envoie mon frère au service d'Hollande.

Il fit le voiage en cadet de Gascogne, ayant été remis à un sergent qui conduisoit une recrue au regiment; ce cher frère, qui d'ailleurs a très bien tourné, devenu un homme plein d'honneur et de sentimens, après s'être refusé aux vœux de notre cher Père, je fus celui de ses autres fils qu'on jugea le plus propre à remplir ses desirs par rapport à l'état ecclésiastique; mais on s'y prit très mal, pour me rendre cette vocation, qui a bien ses épines et ses désagréments, aussi douce et agréable qu'il eût été à souhaiter.

Ma première éducation fut confiée à des pédans mercenaires, qui n'avoient qu'une manière de s'y prendre dans leurs enseignemens, et cette manière n'étoit pas la bonne; ils en agissoient avec moi comme avec les petits grimauds que la bonne nature a faits pour vegeier dans une étroite et triste sphere, qu'on excite à apprendre des mots vuides de sens, en les obligeant par des brutales reprimandes, ou même des coups, à les memoriser; on me tira enfin d'une discipline si déraisonnable, pour me confier au précepteur de mes aînés qui, pour avoir moins de peines, vouloit que je fisse les mêmes taches et les mêmes leçons que mon frère Paul-Philippe qui avoit 27 mois de plus que moi et un souverain éloignement pour l'étude; on ne tiroit aucun parti de mes talens, que j'enfouissois malheureusement au lieu de les cultiver et de les faire valoir.

Enfin, Monsieur le Professeur de Polier, mon

cher oncle, crut que l'instruction publique, en me donnant plus d'émulation, donneroit plus de ressort et d'activité à mon génie vif et ardent. Je fus donc placé au collège dans la classe de 6^e, sous un excellent regent, monsieur Correvon; c'étoit un de ces hommes que la nature a doués d'un tour d'esprit gai et facétieux, qui savent se faire aimer et qui ont l'art d'instruire les enfans en les amusant et en captivant leur attention par de petits contes. Je ne fus que trois mois dans sa classe et je montai en 5^e ou je trouvai dans la personne de monsieur Allamand un pédant de premier ordre; mon extrême vivacité demontoit souvent sa repoussante gravité et m'exposoit à ses reprimandes qui, pour l'ordinaire, étoient comme l'épée du Gascon, longues et plates; je ne fus que six mois sous sa ferule, et montant avec distinction en 4^e, je trouvai pour regent monsieur Minguard, homme d'esprit et qui scavoit varier ses enseignemens suivant le caractère et portée de ceux qui en étoient les objets.

Je devins bientôt son disciple favori et celui de sa classe qu'il distinguoit par ses eloges et ses attentions obligeantes; ensorte que sous un tel maître, j'aurois sûrement fait de grands progrès, si je n'avois pas eu le malheur de prendre une maladie des plus graves, des plus sérieuses et qui malgré tout l'art des habiles medecins sous la direction desquels j'eus le bonheur d'être, fut des plus longues, car elle commença en may 1723, et je ne fus guery qu'en octobre 1725.

Une belle jambe. — Découpé dans la page d'annonces d'un journal d'outre-Rhin :

« Le à la fin soussigné souffrit depuis l'an 1895 à une lourde mal de la jambe sans d'aucun côté recevoir une adoucissement, respectivement une guérison. Au docteur R., à O., il est réussi après bref traitement de rétablir de nouveau le mauvais jambe en telle façon qu'il se porte maintenant mieux que la jambe toujours sain. Cordial et meilleur remerciement.

« Z. Franz,
autrefois paysan à H., près Sch. »

UN LOCATAIRE GRINCHEUX

CONNAISSEZ-VOUS les plaintes de Swift après un jour d'habitation dans un logement nouveau. Pas plus d'une serrure et demie dans toute la maison, dit-il. La clef du jardin perdue. Les bouteilles vides impossibles à nettoyer. La maison neuve tombant en ruine avant d'être finie. Un gond de la porte de la rue brisé, et les gens forcés de sortir et rentrer par la porte de derrière. Le garde-manger laisse entrer tant de vent qu'il souffle presque les chandelles. La petite table disjointe et brisée. La grande table dans une condition fort chancelante. Un trou dans le plancher de la chambre des dames, menaçant à toute heure la sécurité de quelque jambe. Deux grands trous dans le mur de la même chambre, juste au chevet du lit et l'un d'eux précisément derrière un oreiller, et à lui seul capable de laisser éteindre une

chandelle par le temps le plus calme, etc., etc.

Il y en a comme ça deux grandes pages in-octavo.

Loin de moi la pensée d'assimiler à l'humoriste anglais, grincheux par nature, les locataires désagréables que l'on rencontre en notre pays. D'ailleurs, il faut convenir aussi que les propriétaires sont rares louant des bicoques aussi mal en point que celle dont les inconvénients sont énumérés ci-dessus. Cependant, je connais certains personnages typiques aux exigences singulières et à l'amabilité relative dont on ne saurait se montrer friand.

Voyez Monsieur Panollet, ancien précepteur en Transbaïkalie, revenu depuis quelques années en son village, au vignoble vaudois. Ses rentes ne lui suffisent pas à lui procurer la propriété d'un petit bâtiment, il a donc dû se contenter d'être « à loyer », chez la veuve Cœndet, une bonne femme toute heureuse de louer l'appartement du premier — sa maison a deux étages — à un monsieur si « comme il faut ». Eh! bien si la veuve Cœndet osait, elle l'aurait déjà flanqué à la porte depuis trois ans, ce Monsieur si comme il faut, — il y habite depuis trente-huit mois —. Mais elle se gêne, la pauvre femme. Les airs importants de Monsieur Panollet en imposent et elle se borne à maugréer tout en se pliant à ses multiples exigences.

D'abord M. Panollet, qui aime la tranquillité, n'admet pas que les enfans du village jouent à pépa ou à *tzald bourla*, dans les environs de son domicile; et c'est à Madame Cœndet qu'il s'en prend si la bande turbulente des écoliers vient s'ébattre en son voisinage. Or, la pauvre femme n'en peut mais. Cependant, elle tente d'intervenir :

— Allez plus loin, mes petits. Notre Monsieur est tout « moindre ».

Mais les petits « ne marchent pas ». Le Monsieur est un grand gaillard sec, nerveux, alerte, aux cheveux à peine grisonnans et bien fournis malgré la soixantaine, à l'allure robuste et décidée et qui, en un mot, n'a pas le moins du monde l'air d'être « tout moindre ».

— Il est gringe, il n'est pas « moindre », crie le gamin au taupier, un dégourdi, malin comme un troupeau de singes.

Néanmoins, pour ne pas ennuyer Mme Cœndet, ils vont plus loin. Et c'est chaque semaine, deux ou trois fois, même manège.

Monsieur Panollet aime la toilette. Il a conservé de son séjour chez les nobles exotiques, des goûts d'élégance qu'il manifeste aux yeux, indifférents d'ailleurs, de ses compourgeois. Grâce à une garde-robe que jadis il garnit sans frais avec soin, il peut encore faire figure. Mais Mme Cœndet préposée à l'entretien de ces hardes, sait ce qu'il en coûte. A entendre M. Panollet on pourrait croire que les étoffes dont furent confectionnées ses redingotes et ses culottes, et ses gilets, comme aussi la toile de ses chemises et le cuir de ses chaussures, sont autant de matières inusables que seuls les accidents peuvent détériorer. Et c'est à cette pauvre dame Cœndet qu'il s'en prend si le drap